

INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITÉ



Janvier 2023

Federal Transition Territoires

SOMMAIRE

- a) **Résumé**
- b) **Sans objectif d'investissement durable**
- c) **Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier**
- d) **Stratégie d'investissement**
- e) **Proportion d'investissements**
- f) **Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales**
- g) **Méthodes**
- h) **Sources et traitement des données**
- i) **Limites aux méthodes et aux données**
- j) **Diligence raisonnable**
- k) **Politiques d'engagement**

Résumé

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable et n'a pas réalisé d'investissements durables sur la période.

La prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers est réalisée à travers d'échanges réguliers avec les sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et du niveau d'intégration des enjeux en matière de durabilité dans le processus de construction des portefeuilles de leurs fonds. La stratégie d'investissement est basée sur l'investissement en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA des pays de l'Union Européenne éligibles au PEA et au PEA PME. Au moins 20% des investissements seront utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales au travers de fonds labellisés (ISR, Luxflag, Greenfin, Finansol, Towards Sustainability...)

Dans le cadre de notre processus d'investissement "multigestion", un processus d'analyse dédié a été défini et un comité ESG de sélection des fonds externes a été constitué. Son objectif est d'assurer la qualité de l'intégration ESG des fonds externes dans lesquels les fonds gérés par FFG sont susceptibles d'investir.

Tout au long du cycle de vie du produit, les engagements environnementaux et sociaux du produit ainsi que les indicateurs de durabilité sont contrôlés par notre département Risques..

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers à savoir à travers les échanges réguliers avec les sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et le niveau d'intégration des enjeux en matière de durabilité dans le processus de construction des portefeuilles de leurs fonds. Le fonds ne prend toutefois pas d'engagement quant au niveau d'intégration des enjeux de finance durable des fonds dans lesquels il investit.

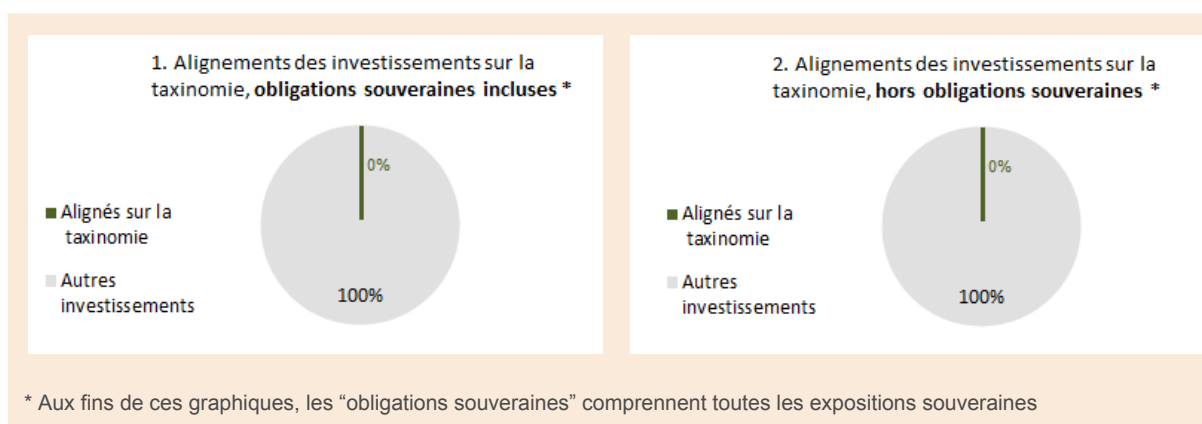
Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement est basée sur l'investissement en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA des pays de l'Union Européenne éligibles au PEA et au PEA PME.

Le processus d'investissement comprend plusieurs étapes. Seule la partie extra-financière est décrite ci-après. Les éléments financiers sont disponibles dans le prospectus du fonds.

Le fonds prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers à savoir à travers les échanges réguliers avec les sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et le niveau d'intégration des enjeux en matière de durabilité dans le processus de construction des portefeuilles de leurs fonds. Le fonds ne prend toutefois pas d'engagement quant au niveau d'intégration des enjeux de finance durable des fonds dans lesquels il investit.

Proportion d'investissements



Au moins 20% des investissements seront utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Le fonds ne réalisera pas d'investissements durables.

Le Fonds investira au minimum 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxinomie européenne. Ainsi, bien que le fonds puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 ("Règlement Taxinomie"), il ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxinomie.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le fonds Federal Transition Territoires bénéficie de contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable.

Des contrôles opérationnels sont réalisés sur les contraintes extra-financières : au niveau 1 par les gérants et au niveau 2 par la Recherche ESG qui suit les évaluations ESG des sous-jacents et informe la gestion en cas de modification.

Par ailleurs des contrôles sont réalisés par la Maîtrise des risques sur l'ensemble des fonds présentant des contraintes extra-financières. Ainsi le département Maîtrise des risques vérifie de manière mensuelle le respect des contraintes réglementaires et internes du fonds et alerte la gestion ainsi que le contrôle permanent en cas de manquement, notamment sur le non-respect des contraintes ESG par la gestion.

Enfin le département « contrôle permanent » vérifie le respect des contraintes ESG. Il s'assure que tous les émetteurs dans lesquels les FCP investissent, possèdent une analyse ESG conforme aux procédures d'analyse définies.

Méthodes

Par la prise en compte des critères ESG au sein de nos investissements directs, notre objectif est d'allouer du capital aux émetteurs (Etats, entreprises, collectivités, agences) ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Un modèle de notation ESG propriétaire

a été développé avec une approche de type « Best-in-Class », qui consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur d'activité, les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG par rapport à celles de leurs comparables. Cela permet notamment de faire émerger les meilleures pratiques et d'amener l'ensemble des sociétés à s'inscrire dans une démarche de progrès.

Pour nos investissements indirects, et en particulier pour les fonds de Multigestion, notre objectif est de sélectionner des fonds externes dans lesquels les pratiques d'intégration ESG sont jugées avancées.

Pour Federal Transition Territoires, le choix a été fait de sélectionner pour 90% de l'actif (hors liquidité) des fonds bénéficiant du label ISR.

Pour l'investisseur, l'intégration des critères ESG est une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme : risques financiers, réglementaires, de réputation, etc. Cela permet d'exercer pleinement sa responsabilité fiduciaire.

Federal Finance Gestion est convaincu que cette approche, qui permet une vision à 360° degrés des entreprises, apporte un éclairage complémentaire à l'analyse financière des émetteurs et des sous-jacents. Elle permet ainsi d'identifier les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable et, in fine, de favoriser la création de valeur.

Sources et traitement des données

Pour les fonds de Multigestion, nos analyses s'appuient sur :

Les données publiées par les sociétés de gestion externes (prospectus, rapport annuels, code de transparence...)

Les réponses aux questionnaires spécifiques qui leur sont adressées (détaillées dans la rubrique "Diligence raisonnable")

L'exploitation de données quantitatives (abonnement à des bases de données spécialisées, analyse et consolidation de fichiers TPT-AMPERE...)

Un processus d'analyse dédié et un comité ESG de sélection des fonds externes ont été définis, avec l'objectif d'assurer la qualité de l'intégration ESG des fonds externes dans lesquels les fonds gérés par FFG sont susceptibles d'investir.

L'évaluation des fonds est réalisée à part des réponses des sociétés de gestion au questionnaire et permet de classer les fonds en quatre catégories :

- Fonds labellisés
- Fonds ayant une intégration ESG avancée
- Fonds ayant une intégration ESG insuffisante
- Fonds n'ayant pas d'intégration ESG.

Sur présentation d'études réalisées par la Recherche ESG, le comité ESG de sélection décide si les fonds présentés garantissent une prise en compte satisfaisante des enjeux ESG.

Limites aux méthodes et aux données

L'approche en matière d'analyse ESG repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs.

Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets :

- 1) L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et collectées par les sociétés de gestion des actifs sous-jacents, elle est donc dépendante de la qualité de cette information.
- 2) Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes.
- 3) Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peut amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif.

Diligence raisonnable

L'analyse des fonds repose sur l'étude d'un questionnaire adressé aux sociétés de gestion sur les caractéristiques du fonds.

Sont étudiés entre autres les éléments suivants :

- Existence d'une thématique ESG
- Application de contraintes de gestion ESG,
- Existence d'une équipe dédiée ESG,
- Application d'un taux de sélectivité,
- Application d'exclusions ESG,
- Existence d'une politique Charbon.

Politiques d'engagement

Federal Finance Gestion veille à l'application par ses partenaires d'une politique ESG exigeante au travers du questionnaire adressé à chaque société de gestion délégataire, complétée le cas

échéant par des contacts directs avec les sociétés externes. Toutefois, la politique de vote et la politique d'engagement relèvent de politiques propres à chaque société de gestion délégataire.